Délib n° 20170706 03 DEPARTEMENT DU RHÔNE

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 06 juillet 2017 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 09 juin 2017, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **31** Nbre de membres présents (quorum): 22 Nbre de voix délibératives : 130
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

METROPOLE DE LYON : Marc GRIVEL, Max VINCENT
ALBIGNY : Claire BELLE,
COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE
CURIS : Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER
LISSIEU : Jean-Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON
QUINCIEUX : Marcel PATIN
SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK
SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :
CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN
COUZON : Christian COLOMBO, Gérard DARDET
LIMONEST: Eric MAZOYER
POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL
SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET
SAINT-GERMAIN : Olivier PERROT

Ont donné pouvoir : Corine CARDONA à Marc GRIVEL, Pierre GOUVERNEYRE à Max VINCENT, Michel BALAIS à Claire BELLE, Denis VERKIN à Eric MAZOYER, Pascal DAVID à Marcel PATIN

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désigné : Anne Laure MATHIAS

Projet de bail rural au profit du GAEC Terre d'Eole parcelles AH 22-35-36-33 ; AI 368-271-286-351-350-303 à Saint Germain au Mont d'Or et A 589-755 à Poleymieux au Mont d'Or

Les parcelles du GFA l'Aubépine qui représentent 12 hectares, majoritairement en pré, terre et pour partie en bois taillis et vigne, ont été acquises par le SMMO en 2013.
Ces terrains sont occupés pour partie par le GAEC Terre d'Eole.

Les parcelles AH 22-35-36-33 ; AI 368-271-286-351-350-303 à Saint Germain au Mont, représentant une surface totale de 3,40 hectares font partie des terrains exploités depuis de nombreuses années par le GAEC Terre d'Eole et sont nécessaires à son activité (culture céréalière).
Dans ces conditions il est proposé d'autoriser le Président à signer un bail rural avec le GAEC Terre d'Eole pour la mise à disposition des parcelles AH 22-35-36-33 ; AI 368-271-286-351-350-303 à Saint Germain au Mont d'Or et A 589-755 à Poleymieux au Mont d'Or, sur la base du modèle standard de la DDT du Rhône et d'un montant calculé selon la grille d'évaluation de l'arrêté préfectoral du 18 mars 1998. Il est estimé pour la location de ces parcelles à 233,58 euros/ an.

Le conseil syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le bail rural proposé et autorise le Président du SMMO à le signer.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Le Président
Max VINCENT

PRÉFECTURE DU RHONE
Reçu le 18 JUIL. 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 5

Certifié exécutoire après transmission en Préfecture le 12/07/2017 et affichage le 12/07/2017